

une exemption de trois ans pour l'extraction minière.

Voici ce que je demande au ministre: son ministère va-t-il accorder à la compagnie Kaiser une exemption d'impôt de trois ans pour cette exploitation-là? Voilà une porte ouverte aux abus et le gouvernement fédéral peut et doit remédier à la situation. On compte, d'un bout à l'autre du pays, de grandes compagnies qui bénéficient de ces dégrèvements. Je pourrais vous en citer bien des exemples. Elles obtiennent un allègement initial, puis établissent une nouvelle compagnie, l'installent à quelque distance de la première et obtiennent un nouveau dégrèvement de trois autres années. Elles volent aux Canadiens des centaines de millions de dollars, qui devraient en toute justice être versés au Trésor du gouvernement fédéral.

C'était justement là ce que préconisait le ministre, il y a plusieurs années, au sujet des réserves de pétrole et de gaz du Canada. Signalant l'obligation où nous nous trouvons d'importer 50 p. 100 ou plus de nos approvisionnements en pétrole, il démontrait à quel point cela épuisait les ressources financières du pays. Par votre entremise, monsieur le président, je lui demande comment il va remédier maintenant à la situation. Ses fonctions lui permettent d'agir. Quelles recommandations va-t-il faire au cabinet et à la Chambre des communes? Va-t-il suggérer de changer nos méthodes? Si oui, c'est à lui qu'il appartient de présenter à la Chambre, d'ici deux ou trois mois, les changements qui donneront suite à ses anciennes idées.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Bell: Monsieur le président, nous aimerions adopter ce premier crédit et poursuivre notre étude. En ce qui nous concerne, nous avons eu un après-midi fructueux. Le ministre a donné quelques réponses satisfaisantes.

M. le vice-président: Le comité est-il d'accord?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Comme il est cinq heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE TABAC—RENVOI DES BILLS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre me permettrait à

l'unanimité, en ma qualité de leader de la Chambre, de revenir à l'appel des motions pour déférer au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales certaines questions relatives au tabac.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, des membres de tous les partis ont parlé à la Chambre des dangers que pourrait présenter le tabac pour la santé, et je crois que la majorité des députés, surtout ceux qui ont inscrit au *Feuilleton* des projets de loi relatifs au tabac, conviennent que ces mesures ne devraient pas être examinées, mais que leur substance devrait être déferée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

• (5.00 p.m.)

Je voudrais proposer, secondé par l'honorable M. Pepin,

qu'on annule l'ordre visant la deuxième lecture des bills nos C-39, C-45, C-53, C-134 et C-137 et que la substance de ces bills soit déferée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, parlant des bills qui émanent de ce côté-ci de la Chambre, nous accueillons cette proposition et espérons qu'elle facilitera l'examen du problème.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est cinq heures la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills d'intérêt public et les bills d'intérêt privé.

L'OUTILLAGE DESTINÉ À PRODUIRE ARTIFICIELLEMENT DE LA PLUIE

DISPOSITIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DE LICENCES ET LA RÉGLEMENTATION

M. Arnold Peters (Timiskaming) propose la 2^e lecture du bill n° C-11, visant la régie, la délivrance et la réglementation relatives à l'exploitation au Canada de l'outillage destiné à produire artificiellement de la pluie.

—Monsieur l'Orateur, si j'avais su à quelle date ce bill serait mis en délibération, nous l'aurions probablement rattaché au match de la Coupe Grey et à la pluie à Toronto. Beaucoup de gens se seraient sans doute empressés d'appuyer le projet de loi. Bien entendu, je